
Pour que le Test de développement général soit un outil de réussite

Avis présenté au ministère de l'Éducation

Par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

3 juin 2025



Qui sommes-nous?

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) regroupe 34 syndicats représentant plus de 87 000 enseignantes et enseignants de centres de services scolaires et de commissions scolaires de partout au Québec. Elle compte parmi ses membres du personnel enseignant de tous les secteurs : préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et formation générale des adultes. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et négocie en cartel avec l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ QPAT), qui représente les 8 000 enseignantes et enseignants des commissions scolaires anglophones du Québec. Ensemble, elles représentent 95 000 enseignantes et enseignants.

Introduction

Le Test de développement général (TDG) est, depuis longtemps, fortement critiqué par les enseignantes et enseignants en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP). La FSE-CSQ a décidé, à partir de 2023, de creuser la question en consultant le personnel enseignant de ces deux secteurs. Parallèlement, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a décidé d'actualiser ce test.

Consultations de la FSE-CSQ

L'avis suivant a été produit à partir des diverses données et commentaires recueillis auprès de nos membres. Voici les principales consultations menées par la FSE-CSQ :

- Colloque FSE 2023 : question sur le TDG posée lors de la consultation préalable au colloque auprès des enseignants en FGA (295 répondants);
- Janvier 2025 : deux rencontres en ligne ouvertes aux enseignantes et enseignants de la FGA et la FP (au total, environ 90 enseignants) portant précisément sur le TDG;
- Mars 2025 : discussion en plénière lors du Réseau de la formation professionnelle (77 participants) sur le TDG;
- Mai 2025 : deux ateliers sur le TDG lors du Réseau de l'éducation des adultes (près de 80 participants au total).

Objectifs et caractéristiques du TDG auxquels la FSE-CSQ souscrit

Certains objectifs et caractéristiques du TDG ont été validés par les enseignantes et enseignants et sont soutenus par la FSE-CSQ. Voici les principaux éléments qui devraient être maintenus :

- Le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*, qui stipule à l'article 12 qu'une personne est admise à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) si elle satisfait entre autres à cette condition :
 - 3° elle a atteint l'âge de 18 ans et elle possède les préalables fonctionnels prescrits pour l'admission à ce programme par le ministre conformément à l'article 465 de cette Loi.
- Les préalables fonctionnels incluent la réussite du TDG et de préalables spécifiques, qui sont adaptés à chacun des programmes de FP.
- Le TDG est un test de compétences de base proposé à la FGA qui se veut prédictif de la réussite des élèves à la FP.
- Aucun document officiel de la sanction n'est émis pour la réussite de ce test, mais une mention succès ou échec est inscrite au relevé des apprentissages.

- La personne qui a subi un échec au TDG ne peut faire qu'une seule reprise de ce test, et ce, après un délai d'un an suivant la date de transmission du premier résultat; une nouvelle version du test doit alors être utilisée.
- L'organisme scolaire doit utiliser le TDG de façon intégrale; il doit également déterminer la version du test à faire passer.

Principaux constats des enseignantes et enseignants de la FGA

La réflexion des enseignantes et enseignants de la FGA s'inscrit dans une volonté de rehaussement des compétences en littératie et en numératie de la population québécoise d'âge scolaire, mais également de celle d'âge adulte. Cette volonté concorde avec les orientations du MEQ, de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ).

Comme l'indique le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) de 2022-2023¹, près de la moitié de la population adulte du Québec se situe aux niveaux 1 et moins ou au niveau 2 en littératie et en numératie. Les besoins de formation de base ou de maintien des compétences chez de nombreux Québécois de 16 ans et plus nous semblent une évidence.

Près de 11 700 adultes de 16 à 65 ans ont répondu au Canada en 2022

Données	Canada	Québec
	2022	2022
Littératie niveaux 3 et plus	51,0%	48,2%
Littératie niveau 2	29,7 %	30,0 %
Littératie niveaux 1 et moins	19,3 %	21,8 %
Numératie niveaux 3 et plus	49,5%	49,0%
Numératie niveau 2	30,4 %	28,7%
Numératie niveaux 1 et moins	21,1%	22,3%

En ce sens, les 295 enseignantes et enseignants de la FGA consultés en prévision du colloque 2023 de la FSE ont considéré qu'il est important que les centres d'éducation des adultes (CEA) offrent davantage de formations en littératie, en numératie et sur les compétences numériques en milieu de travail (68,2 %), reconnaissant ainsi les difficultés d'une certaine frange de la population adulte du Québec.

¹ Source : STATISTIQUE CANADA (2024). [Tableau 37-10-0259-01 Scores moyens et répartition des niveaux de compétence en littératie, numératie et résolution adaptative de problèmes, selon le groupe d'âge et le genre](#), [En ligne] 10 octobre [doi.org/10.25318/3710025901-fra].

Les différentes consultations menées auprès du personnel enseignant en FGA nous indiquent qu'il croit qu'**un grand nombre d'élèves visés par le TDG pourraient aller plus loin et acquérir des connaissances et des compétences qui leur serviront toute leur vie**. D'un côté, le développement de la littératie et de la numératie est important pour s'épanouir autant dans la vie personnelle, professionnelle et familiale qu'en tant que citoyen pour participer pleinement à la société. De l'autre, sur le plan professionnel, trop de personnes n'ont pas les compétences nécessaires pour progresser dans leur métier, pour s'approprier de nouvelles technologies, pour changer d'emploi ou pour faire du repreneuriat.

Pour plusieurs enseignantes et enseignants en FGA, **le TDG démotive les élèves à poursuivre leur scolarisation et incite au décrochage des jeunes** de la FGA, particulièrement dans les centres qui en font une grande promotion. On se retrouve avec des jeunes qui quittent le secteur des jeunes pour se tourner vers le secteur des adultes, où ils pourraient acquérir des notions importantes en littératie et numératie, mais qui décrochent ou « passent le temps » au CEA en « attendant leurs 18 ans pour faire leur TDG ».

De plus, il y a des élèves, ayant réussi leur TDG, admis en FP, mais qui **se retrouvent en échec et doivent retourner en FGA**, car le niveau est trop difficile pour eux. En effet, pour la majorité des DEP, les élèves doivent suivre le rythme du groupe, ce qui est très difficile lorsqu'on ne maîtrise pas les préalables. On fait alors vivre aux élèves des échecs qui auraient pu être évités si les préalables avaient été ajustés au DEP. La perception de la majorité des enseignantes et enseignants en FP est d'ailleurs que les élèves avec un TDG ne maîtrisent pas les préalables nécessaires pour réussir leur programme.

Pour mettre fin à ces problèmes, quatre propositions sont souvent formulées :

- Rehausser le TDG;
- Limiter sa promotion;
- Maintenir ou rehausser l'âge d'accès au TDG;
- Rehausser les préalables spécifiques.

Les prochaines sections développeront ces différentes idées qui ont aussi été discutées par les enseignantes et enseignants de la FP. La question du rehaussement des préalables spécifiques sera traitée directement dans la section sur les principaux constats des enseignantes et enseignants de la FGA.

Rehaussement du TDG et modification de son contenu

Pour les enseignantes et enseignants consultés, le contenu du TDG doit être actualisé. Pour ce faire, il faut éliminer les incohérences dans l'application du test qui mènent à un sentiment d'iniquité dû, par exemple, à des notions ou des expressions vieillies. Par ailleurs, le TDG doit être rehaussé afin d'établir un seuil de littératie et de numératie minimal qui soit plus élevé et ainsi favoriser la réussite en FP. Pour parvenir à ces objectifs, plusieurs options sont possibles pour rehausser le TDG et modifier son contenu.

Pour réussir le TDG, il faut obtenir un score global de 45 %. Pour un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants en FGA et en FP, ce seuil de réussite est trop faible et devrait être rehaussé, par exemple à 60 %. D'ailleurs, certains demandent que ces résultats soient disponibles au centre de FP (CFP) pour assurer un accueil en fonction des besoins de l'élève.

Le TDG comporte cinq sections. L'atteinte du score global de 45 % peut impliquer un échec important dans un ou deux volets, lesquels sont peut-être particulièrement importants pour la réussite du futur programme de FP. Dans ce contexte, plusieurs demandent l'établissement d'un seuil de réussite minimal pour chacun des volets. D'autres vont plus loin et réclament de rendre les résultats disponibles par volet.

Les enseignantes et enseignants en FP ont précisé les notions de base qui, trop souvent, ne sont pas maîtrisées par les élèves admis par un TDG. Voici les principaux constats :

- La majorité indique que, souvent, ces élèves ne maîtrisent pas la règle de trois, les calculs et la priorisation en mathématique, ce qui est nécessaire dans plusieurs programmes de la construction, de la mécanique et en santé.
- La majorité a aussi souligné que la compréhension de textes en français fait souvent défaut, ce qui est important dans tous les programmes de FP et les milieux de travail. Cela devient crucial pour certains métiers qui nécessitent plus de rédaction ou de lecture d'instructions complexes. Certains en déduisent que le TDG devrait inclure des questions écrites, ce qui alourdirait assurément sa correction.
- D'autres notions sont aussi évoquées, telles que la compréhension de courts textes en anglais (important en mécanique et dans les domaines où les informations sont souvent disponibles que dans cette langue), et dans une moindre mesure, des notions de base de biologie, de français (orthographe et grammaire), de physique et des notions de temps (calendrier, horloge).

La question est alors de savoir si c'est le contenu du TDG qui devrait être modifié pour garantir la maîtrise de ces notions ou s'il faudrait un rehaussement généralisé des préalables spécifiques.

Promotion du TDG

La probabilité qu'un élève entende parler du TDG est influencée par les pratiques locales du personnel d'orientation, les habitudes développées au CEA et la promotion que les élèves s'en font entre eux². Pour les enseignantes et enseignants en FGA :

- Il importe de bien informer les élèves que la réussite du TDG n'ouvre pas la porte à tous les DEP (si l'élève change de programme, par exemple);
- La passation du test devrait être le produit d'une démarche d'orientation de l'individu et non une mesure proposée à tout un chacun;
- Ils souhaiteraient être consultés avant que le TDG soit proposé à leur élève en cours de formation.

La possibilité de se préparer au TDG est aussi un problème important. **Il y a consensus chez les enseignantes et enseignants de la FGA qu'il ne devrait pas y avoir de préparation au TDG.** Cet avis concorde avec la position de la FSE-CSQ et l'orientation du MEQ. Effectivement, aucune mesure de soutien n'est autorisée pour l'administration du TDG ni aucun exercice préparatoire, car cela rend les tests moins prédictifs de la réussite future en FP. Néanmoins, voici des exemples de moyens utilisés pour se préparer au TDG et qui sont parfois même promus par certains CEA :

- Prétests en ligne;
- Aide de groupes communautaires;
- Livre sur le sujet;
- Cours de révision, ou perçus comme tels, offerts dans les CEA.

À ce sujet, plusieurs moyens pourraient être envisagés afin de préserver la fiabilité des épreuves et de mettre fin à toute forme de préparation au test :

- S'assurer du bon usage des sigles de préparation de type SEF, prévus dans le document *Services et programmes d'études de la formation générale des adultes*, afin que ces sigles ne soient pas utilisés dans le but de préparer les élèves au TDG;
- Rappels réguliers des règles entourant ce test, notamment par le biais d'un *Info-Sanction*, en précisant ce qui est interdit;
- Formation pour les conseillers d'orientation;
- Vigie auprès des sites Web des CSS et des centres communautaires;
- Maintien d'un niveau de sécurité élevé pour garantir la confidentialité de la ou des épreuves nouvellement élaborées.

² La promotion du test à un grand nombre de candidats semble plus appropriée dans les régions où de bons emplois payants sont disponibles rapidement et aisément, comme les régions minières.

Âge d'accès au TDG

Les enseignantes et enseignants de la FGA ainsi que ceux de la FP se sont penchés sur la question de l'âge minimal pour être admissible en FP avec la réussite d'un TDG. Notons que certains centres permettent aux élèves de passer le test avant 18 ans alors que d'autres l'interdisent.

De nombreux enseignants et enseignantes de la FGA croient que le TDG devrait d'abord s'adresser aux personnes en requalification, ou ayant au moins, par exemple, 20 ou 22 ans et non aux plus jeunes. Selon eux, la passation du TDG est davantage une option pour adultes en changement de carrière et pour les personnes immigrantes, d'autant plus que le test a été développé à une époque où le chômage et les besoins en requalification étaient plus importants qu'aujourd'hui. Pour d'autres, le rehaussement de l'âge pour le TDG est vu comme une motivation pour les élèves à poursuivre leur formation de base et ainsi améliorer leur littératie, leur numératie et leur capacité de mobilité et de promotion sociale et professionnelle.

Réussite avec le TDG selon les programmes de la FP

Le TDG est un test prédictif de la réussite en FP. Pour vérifier s'il atteint son but, il faut comparer les taux de réussite des élèves qui sont admis sur la base de leurs préalables fonctionnels avec ceux des élèves admis avec les autres préalables.

C'est à la suite d'une demande d'accès à l'information que nous avons pu avoir accès aux taux de diplomation (obtention d'un DEP ou d'une AEP), par programme et en général, des élèves en FP et au nombre de personnes ayant passé un TDG, par programme et en général, ainsi qu'au taux de réussite³. Plus précisément, le tableau nous présente le « Taux de diplomation (T+4) selon la condition d'admission, par programme actualisé francisé, cohortes de 2016-2017 à 2020-2021 (suivi jusqu'en T+3) ».

À première vue, l'écart en point de pourcentage entre le taux de réussite général à la FP de 64,2 % et celui des personnes admises sur la base des préalables fonctionnels du programme (TDG + préalables spécifiques) de 58,6 % est de 5,6. Cet écart, bien que réel, ne semble pas si prononcé. C'est à la lecture des résultats par programme qu'on peut constater un écart important entre les programmes, comme on peut le constater dans le tableau⁴ suivant :

³ Demande d'accès au ministère de l'Éducation N° 24-770 [Le taux de diplomation \(obtention d'un DEP ou d'une AEP\), par programme et en général, des élèves en formation professionnelle et le nombre de personnes ayant passé un test de développement général \(TDG\), par programme et en général, ainsi que le taux de réussite](#). Date de transmission : 2025-03-24.

⁴ Ces programmes ont au moins 62 élèves admis après avoir réussi leur TDG et leurs préalables spécifiques.

Écart entre les taux de diplomation pour les élèves admis par le TDG et les préalables spécifiques et la moyenne des élèves du programme

Programme	Taux de diplomation admis par TDG	Taux de diplomation général	Écart en point de %
Assistance dentaire	43	64	-21
Esthétique	49	67	-18
Dessin de bâtiment	40	58	-18
Secrétariat	35	53	-18
Vente-conseil	54	69	-15
Coiffure	44	59	-15
Assistance technique en pharmacie	46	59	-13
Transport par camion	78	80	-2
Conduite machinerie lourde - Voirie forestière	87	86	1
Conduite engins de chantier	91	88	3
Production animale	68	64	4
Extraction de minerai	92	86	6

On constate ici une différence importante entre les programmes où les préalables fonctionnels sont prédictifs de la réussite et où ils ne le sont pas. Dans ce contexte, le TDG semble répondre à son objectif, notamment dans des programmes ayant des exigences d'admission moins élevées (matières de base de 3^e secondaire). Par exemple, les exigences des programmes liés à la conduite de véhicules semblent adaptées aux élèves admis par le TDG et les préalables spécifiques.

Par ailleurs, pour plusieurs programmes, les préalables fonctionnels ne sont pas un bon prédicateur de la réussite en FP. Dans les exemples présentés ci-dessus, les écarts sont de 13 à 21 points de pourcentage, ce qui est significatif. Pour ces programmes, nous comprenons la critique des enseignantes et enseignants de la FP qui nous indiquent que les élèves admis par le biais du TDG sont fortement à risque d'échec et qu'ils ralentissent significativement la progression du groupe.

À la suite de cette analyse, il nous semble évident que les préalables fonctionnels doivent être mieux adaptés aux différents programmes de FP. Plusieurs options suggérées s'ouvrent à nous :

- Exclure les préalables fonctionnels comme condition d'admission de certains programmes.
- Mettre en place un TDG différencié pour différentes catégories de programmes en FP, notamment par :
 - La conception de différents TDG;
 - Une pondération différente des différents volets du TDG.

- Maintenir les préalables fonctionnels sous la forme actuelle (mise à jour), mais rehausser les préalables spécifiques pour les programmes pour lesquels les écarts sont problématiques.

Pour cette dernière option, il faudrait prévoir :

- Une mise à jour générale des préalables spécifiques en FP pour les programmes ayant un écart de réussite important pour les personnes admises par le TDG;
- Un mécanisme de mise en jour continue des préalables spécifiques.

Le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT), responsable des programmes de la FP, pourrait piloter cette mise à jour générale et continue. À court terme, sur la base des données disponibles couvrant une longue période, il faudrait convenir de la liste des programmes qui nécessitent un changement rapide de leurs préalables spécifiques. Une fois cette mise à niveau effectuée, un suivi systématique pourrait être assuré lors de l'actualisation des programmes. Les documents d'orientation (ou d'information) du programme déposé au CNPEPT devraient obligatoirement présenter les taux de réussite du programme selon les différents préalables. Enfin, si un écart important est constaté après l'actualisation du programme, le CNPEPT devrait en être informé et les préalables spécifiques ajustés en conséquence sans avoir à actualiser le programme. Dans tout ce processus, les enseignantes et enseignants des programmes concernés devraient être consultés pour déterminer les préalables spécifiques nécessaires.

Ajoutons enfin que **l'écart de réussite des personnes admises en concomitance sur la base de leurs préalables fonctionnels semble particulièrement problématique**, avec un taux de réussite de 34,5 % et un écart de 29,7 points de pourcentage avec le taux moyen de réussite en FP. On constate encore ici que les préalables fonctionnels, incluant le TDG, ne semblent pas toujours de bons prédicateurs de réussite. Par ailleurs, que le taux de réussite des autres élèves en concomitance reste faible à 48,8 %, soit 14,3 points de pourcentage en dessous du taux de réussite moyen de la FP.

Recommandations

Par conséquent et après consultation d'enseignantes et d'enseignants de la FGA et de la FP, voici nos recommandations :

La FSE-CSQ demande que le ministère de l'Éducation :

- Maintienne les encadrements des préalables fonctionnels comme décrits dans la section « Objectifs et caractéristiques du TDG auxquels la FSE-CSQ souscrit », à la page 3 de ce document.
- Révise le TDG pour qu'il représente la réalité d'aujourd'hui, notamment par une actualisation des notions académiques, technologiques et sociales qui y sont évoquées.
- Prenne les moyens nécessaires pour préserver la fiabilité des épreuves et mettre fin à toute forme de préparation au test.
- Vérifie la pertinence de rehausser la note de passage du TDG au-delà du seuil de 45 % et d'établir un minimum à atteindre pour chacun des volets du test.
- Rehausse les préalables spécifiques des programmes où l'on constate des écarts importants entre la réussite des élèves admis par le TDG et les autres élèves. Ce travail de révision et de suivi serait effectué sous la supervision du CNPEPT et après la consultation des enseignantes et enseignants concernés.

